

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023-231
Occupation du domaine public
Rue Piron

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande de Madame Emma VOITON ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Emma VOITON est autorisée à réserver deux places de stationnement 4 A rue Piron, en raison d'un déménagement du vendredi 27 octobre 18h00 au samedi 28 octobre 2023 à 20h00.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie par la Mairie de Montbard et mise en place par Madame Emma VOITON qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Madame Emma VOITON, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.